Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026061-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, CLERO Ewen, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : SYLVESTRE Jean-Yves ayant donné procuration à DANIEL Stéphane

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	14	15

Secrétaire de séance : Pierre LE POGAM

Date de convocation : 17/07/2026 **Date d'affichage** : 24/07/2026

Objet de la délibération : Confirmation de la poursuite du projet d'habitat participatif et accord de principe sur la création d'une coopérative d'habitants

Madame le Maire donne la parole à Mme Marie-Françoise LE ROCH, deuxième adjointe, afin de présenter le projet d'habitat participatif engagé par la précédente équipe municipale sur le territoire communal. Celle-ci en rappelle les principales étapes et les objectifs au Conseil municipal.

À la suite d'une rencontre avec les représentants de Neoico, le 15 juin 2026, l'équipe municipale a réaffirmé son intérêt pour ce projet, qui répond aux objectifs de développement d'une offre de logements innovante, favorisant la participation des habitants et le vivre-ensemble.

Il est proposé au Conseil municipal de confirmer la poursuite de cette démarche et de réaffirmer le soutien de la commune à la création d'une coopérative d'habitants, qui constituera le support juridique du projet.

Dans ce cadre, la commune envisage de mettre à disposition le terrain destiné à l'opération par la conclusion d'un bail avec la future coopérative, selon des modalités qui seront définies ultérieurement.

La commune réalisera également les travaux de voirie et d'aménagement des espaces publics nécessaires à la desserte de l'opération, dans les conditions qui seront arrêtées lors des prochaines étapes du projet.

ENTENDU l'exposé de Madame Marie-Françoise LE ROCH, 2ème adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CONFIRME la volonté de la commune de poursuivre le projet d'habitat participatif engagé sur le territoire communal ;
APPROUVE le principe de la création d'une coopérative d'habitants en vue de la réalisation de ce projet ;

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026061-DE

APPROUVE le principe de la mise à disposition du terrain communal au profit de cette coopérative par la conclusion d'un bail, dont les modalités feront l'objet d'une délibération ultérieure ;
CONFIRME le principe de la réalisation par la commune des travaux de voirie et d'aménagement nécessaires à la desserte du projet ;
AUTORISE Madame le Maire à poursuivre les échanges avec Neoico et l'ensemble des partenaires concernés afin de finaliser les aspects juridiques, techniques et financiers de l'opération et à présenter au Conseil municipal les délibérations nécessaires à sa mise en œuvre.

<u>Vote</u> : 14 voix pour
1 abstention (Aude de Penfentenyo)

Pour extrait certifié conforme

Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

C. Lavisse

MAIRIE D'ARZANO
29300 (Finistère)